



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 14177

Texte de la question

M. Philippe Folliot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la nécessaire définition d'un statut de directeur d'école. A chaque rentrée scolaire de plus en plus d'écoles peinent à trouver un directeur. Leurs nouvelles attributions et exigences n'ont fait qu'augmenter la charge de travail des directeurs d'école, aucune mesure n'a pourtant été prise pour leur permettre d'assumer pleinement et dans de bonnes conditions leurs charges tout en restant disponibles dans leur mission pédagogique. Il demande donc au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour permettre aux directeurs d'école de disposer du temps nécessaire pour accomplir leurs missions et s'il envisage de définir un statut de directeur d'école en adéquation avec les évolutions et exigences de la fonction.

Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à cinq classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. De nouvelles négociations débiteront dès janvier 2003. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14177

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1961

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2760